
 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	
Délibération n° 15	Conseil Municipal du Lundi 22 novembre 2021
Service MAREIS BOUTIQUE	<p style="text-align: center;">Domaine de compétence</p> <p style="text-align: center;">7.1 – Décisions Budgétaires</p>
<p>Le Lundi vingt deux Novembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 200px; float: left; margin-right: 20px;"> <p>Date de convocation : 15/11/2021</p> <p>Membres présents : 25 puis 24 (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 2</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 29</p> <p>Affiché le 24/11/2021</p> </div> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR à Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST à Madame Marine NEMPONT (Madame Coralie PREUVOST quitte l'assemblée à 19 h 00).</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 29</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Aurore WACOGNE.</p> <p>Objet : Tarifs des articles de la boutique à compter du 11 septembre 2021</p>	
Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Tarifs des articles de la boutique à compter du 11 septembre 2021

Vu la commission n° 3 «Rayonnement de la ville d'Etaples-sur-mer» en date du mercredi 24 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver la grille des tarifs des articles de la boutique MAREIS (ci-jointe), commandés à partir du 11 septembre 2021

et des modifications des prix de certains articles. L'argent est encaissé via la régie « Boutique MAREIS ».

La délibération est adoptée par 29 voix pour.

Vu pour être affiché le 24 Novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.